

Monsieur Guy TEISSIER
Président du GIP des Calanques
Parc d'affaires Marseille Sud
Immeuble le Paradou bât A4
13009 MARSEILLE

Marseille 1er Mars 2010.

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président,

Au moment où la Charte du futur Parc National des Calanques devrait être bientôt validée, des voix discordantes s'élèvent contre ce que l'on sait de ce projet de charte et contre le principe même de Parc National.

Après l'avis émis au début de la procédure de concertation en janvier 2009, il nous semble nécessaire de faire connaître la position actuelle du Club Alpin un an plus tard:

1/ Les situations de blocage surviennent quand chacun « tire la couverture à soi ». Il était maladroit de faire croire au début de la concertation qu'aucune mesure contraignante ne serait prise, puis d'annoncer ensuite brutalement des mesures injustifiées et inapplicables sur de vastes zones, par exemple dans la plus grande partie des falaises maritimes et en Rade Sud de Marseille. Pour notre part, nous avons toujours pensé que des concessions seraient nécessaires, et nous avons essayé de donner l'exemple. Nous pensons aussi que pour être comprises et acceptées, les mesures de protection doivent être réfléchies, plus limitées et bien expliquées. « Trop de Parc tue le Parc ».

2/ Le Parc National ne sera pas crédible si son caractère n'est pas défini en s'attaquant aux vraies nuisances et aux véritables menaces, et si, au nom du « développement durable », seuls les intérêts touristiques et commerciaux sont pris en compte. Nous constatons qu'après vingt-six siècles ou plus d'exploitation et de dévastation par l'homme, ce sont nos prédécesseurs, grimpeurs, randonneurs, et plaisanciers « non mécanisés » qui, au XX^e siècle, ont aimé, protégé, et en un mot « fait » les Calanques telles qu'elles sont aujourd'hui. Le Parc National doit faire au moins aussi bien.

3/ Vous avez déclaré publiquement à propos de l'émissaire de Cortiou « que si nous ne faisons rien à ce niveau là, il n'est pas équitable de leur demander (aux pratiquants) un effort ». (L'hebdo 9 février 2010) Nous vous en remercions vivement, et nous en prenons acte. Soyons clairs: Si le Parc National ne prend pas de mesures efficaces pour protéger les calanques « historiques » : Callelongue, Sormiou, Morgiou, Sugiton, En-Vau, Port-Pin et Port-Miou de la spéculation immobilière et des nuisances engendrées par toutes les catégories de moteurs thermiques (voitures, bateaux, « jet skis », hélicoptères...) il ne sera pas équitable de demander à qui que ce soit de faire un effort... Et le Parc National des Calanques sera un échec.

Notre position s'appuie –notamment- sur la « Charte de la Montagne » de la FFFCAM (Fédération Française des Clubs alpins et de la Montagne) que nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe.

En conclusion, le Club Alpin Français croit toujours que le statut de parc national peut permettre d'assurer une protection pérenne de ce massif exceptionnel mais attend toujours les mesures concrètes qui s'attaqueront aux véritables nuisances et menaces qui s'amplifient d'année en année.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments sportifs et amicaux.

Marc ROUSSEL, Président d'Honneur

Hubert POILLOUX, Président

Bernard HAMEL, Président du CD 13 FFCAM

Jacques KELLE, Président du CR PACA FFCAM